



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN ALGÉRIE

D'OÙ VIENT L'INCIVISME ?

Le Parc d'Oued Smar, réalisé sur l'emplacement de l'ancienne décharge publique à une quinzaine de km à l'Est d'Alger, sera bientôt ouvert au public, a annoncé la ministre de l'Environnement, Samia Moualfi. Il reste des procédures techniques et administratives à finaliser avant la livraison du projet à la wilaya d'Alger pour son exploitation comme jardin public.

p.4



© Photo : D.R

AVANT-PROJET DE LOI SUR L'INFORMATION

LE TEXTE BIENTÔT EN CONSEIL DES MINISTRES

p.2

TROIS TEXTES D'APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI SUR L'INVESTISSEMENT ADOPTÉS

Marché attractif : Quatre constructeurs automobiles s'intéressent à l'Algérie

p.3

NON-CONFORMITÉ

Plus de 88.000 tonnes de marchandises saisies

p.3

ARKAB RENCONTRE LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET CELUI DES TRAVAUX PUBLICS

Mines : «Des équipes de travail conjointes seront bientôt constituées»

p.3



Lutte contre la spéculation illicite: 72 délits enregistrés durant le 1^{er} semestre 2022

FEUX DE FORÊTS EN TUNISIE Le ministre tunisien de l'Intérieur salue le soutien immédiat de l'Algérie

Le ministre tunisien de l'Intérieur, Taoufik Charfeddine, a salué mercredi dernier le soutien immédiat apporté par l'Algérie à la Tunisie pour l'extinction des feux de forêts qui ravagent le pays, exprimant ses remerciements «aux frères algériens» qui étaient, «comme à l'accoutumée, au rendez-vous et n'ont pas hésité à prêter main forte» à la Tunisie. Lors de l'accueil des éléments de la Protection civile dépêchés en renfort par l'Algérie pour l'extinction des feux en Tunisie, en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Charfeddine a salué la position de l'Algérie qui a apporté une aide et un soutien immédiats à son pays, précisant que «les deux parties étaient en contact au plus haut niveau jusqu'à des heures tardives de la nuit».

GUERRE DE LIBÉRATION NATIONALE Le moudjahid Mohamed Righi n'est plus

Le moudjahid Mohamed Righi est décédé à l'âge de 87 ans, a-t-on appris, jeudi, auprès du ministère des Moudjahidine et des Ayants-droit. En cette douloureuse circonstance, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laïd Rebiga présente à la famille du défunt, ainsi qu'à ses compagnons de lutte, ses sincères condoléances et ses profonds sentiments de compassion et de sympathie, priant Allah Tout-Puissant de lui accorder Sa Sainte Miséricorde et de prêter patience et réconfort aux siens.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SPORT Deux affaires devant le Tribunal de Chéraga le 21 septembre

Le juge d'instruction près le Tribunal de Chéraga (Cour de Tipasa) a déferé deux affaires de corruption dans le sport à la chambre correctionnelle près le même tribunal pour procès le 21 septembre prochain, dont une affaire qui concerne la société sportive par actions (SPA) «Le Doyen Mouloudia Club d'Alger (MCA)», précise un communiqué rendu public, jeudi, par le procureur de la République près ledit Tribunal.

Réunion du Gouvernement

Avant-projets de lois et textes d'application au menu

Des avant-projets de lois, qui seront ensuite examinés pour approbation en Conseil des ministres et des projets de textes d'application de lois déjà promulguées ont été à l'ordre du jour de la réunion hebdomadaire du Gouvernement présidée, ce jeudi, par le Premier ministre Aïmene Bennaberrahmane.

La réunion a été consacrée aux secteurs de la communication, la justice, l'investissement, et la santé. Selon le communiqué des services du Premier ministre, le Gouvernement a examiné l'avant-projet de Loi organique relative à l'information présenté par le ministre de la Communication ; l'avant-projet de Loi portant mesures particulières de rassemblement pour le renforcement de l'unité nationale présenté par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux ; l'avant-projet de Loi modifiant et complétant la Loi n° 05-01 du 6.2.2005 relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, présenté également par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux. A l'ordre du jour aussi : trois projets de textes d'application de la Loi relative à l'investissement adoptée récemment au niveau du Parlement et un projet de Décret exécutif fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire National de la Santé.

S'agissant de l'avant-projet de Loi portant mesures particulières de rassemblement pour le renforcement de l'unité nationale que le Gouvernement a examiné conformément aux directives du président de la République, il tient compte de l'expérience nationale lors des différentes étapes de la réconciliation nationale qu'a connue notre pays, à commencer par les mesures de clémence, de concorde civile et jusqu'à la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Il s'agit, à l'occasion de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de l'Indépendance nationale, de renouveler les valeurs de tolérance et de privilégier l'approche du dialogue national en incarnant, ainsi, une initiative visant à ouvrir de nouveaux horizons à la réconciliation nationale. Un communiqué de la Présidence de la République avait, précédemment, annoncé l'élaboration de ce texte spécifique en prolongement des lois sur la Rahma et la concorde civile, au profit de 298 détenus condamnés définitivement. Soumis à la réunion du Gouvernement, il sera bientôt



■ L'autre avant-projet examiné en réunion du Gouvernement et présenté par le ministre de la Justice, concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. (Photo : DR)

examiné pour approbation en Conseil des ministres puis sera présenté au Parlement dans sa prochaine session. Cette mesure a été prise, a-t-on appris précédemment, par le Président Tebboune à travers les consultations avec les représentants des partis politiques et de la société civile.

L'autre avant-projet examiné en réunion du Gouvernement et présenté par le ministre de la Justice, concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il s'agit d'un texte modifiant et complétant la Loi n° 05-01 du 6.2.2005. Dans ce cadre, l'amenagement de cette Loi s'inscrit dans la

poursuite de l'adaptation de notre dispositif législatif aux nouvelles normes internationales, en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, édictées essentiellement par le Groupe d'Action financière International (Gafi), ainsi qu'avec l'évolution rapide et multiforme de cette infraction et l'émergence de nouvelles techniques de blanchiment d'argent. Pour permettre la mise en œuvre de la Loi relative à l'investissement dès sa promulgation, des projets de textes sont examinés par le Gouvernement. Les projets de Décrets exécutifs examinés ce jeudi par le Gouvernement concernent : les modalités d'enregistrement des investissements structurants, la cession et le transfert d'investissement ainsi que le montant et les modalités de perception de la redevance pour le traitement de dossiers d'investissement; les modalités de détermination des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier et l'organisation et le fonctionnement de l'Agence algérienne de promotion de l'Investissement (Aapi). Pour sa part, le ministre de la Santé a présenté un projet de Décret exécutif fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Observatoire national de la santé, en tant qu'instrument d'aide à la prise de décision en matière de santé, dans le cadre d'une démarche visant à élargir la consultation et la concertation, pour associer autour des différentes questions de santé publique, le maximum d'acteurs concernés.

Lakhdar A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

REPÈRE

Examen professionnel de l'Education nationale

Les résultats seront aujourd'hui annoncés aujourd'hui

Les résultats de l'examen professionnel d'admission aux différents grades de l'Education nationale session juillet 2022, seront annoncés aujourd'hui, a indiqué le ministère de l'Education nationale.

Ce dernier informe les candidats à l'examen professionnel d'admission aux différents grades du secteur, session juillet 2022, organisés il y a 15 jours, que «les résultats seront annoncés aujourd'hui à partir de 15h00», précisant que «les listes seront affichées le même jour et à la même heure au niveau de toutes les directions de l'Education».

Le ministère de l'Education nationale avait organisé, le 7 juillet dernier, un examen professionnel d'accès à 18 grades administratifs au titre de l'année 2022, au niveau de 140 centres d'examen répartis sur l'ensemble des directions de l'Education. Des centres d'examen ont été ouverts dans toutes les nouvelles wilayas. A noter que 6.219 postes budgétaires sont à pourvoir au titre de cette session.

L'Etat a mobilisé tous les moyens humains et matériels pour assurer le bon déroulement de ce rendez-vous important dans le parcours professionnel des personnels de l'Education, selon les responsables du secteur.

Trois textes d'application de la nouvelle loi sur l'investissement adoptés

Marché attractif : quatre constructeurs automobiles s'intéressent à l'Algérie

«L'Algérie développera inévitablement une industrie automobile locale», avait déclaré, la semaine dernière, le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, confirmant l'ambition affichée du Gouvernement de parvenir à construire «une véritable industrie automobile». Nous pouvons ainsi imaginer un déblocage imminent du secteur de l'automobile en Algérie, à la peine depuis plus de deux ans.

C'est ce qu'a aussi sous-entendu M. Zeghdar qui prévoit «une grande dynamique économique dans plusieurs secteurs à compter de la prochaine rentrée sociale, avec la mise en application de la nouvelle loi sur l'investissement».

Révisée et améliorée dans l'objectif d'optimiser la performance des entreprises nationales et d'attirer les capitaux étrangers. L'Italie a réaffirmé lors du 4^{ème} Sommet intergouvernemental algéro-italien organisé lundi passé à Alger sa volonté de collaborer avec l'Algérie dans le développement du secteur industriel. Les deux parties accordent un intérêt particulier à ce secteur, notamment, à celui de la construction automobile qui attend des mesures concrètes pour sa relance.

Le chef du Gouvernement, Aïmene Benabderrahmane a appelé ouvertement



■ L'Italie a réaffirmé lors du 4^{ème} Sommet intergouvernemental algéro-italien organisé lundi passé à Alger sa volonté de collaborer avec l'Algérie dans le développement du secteur industriel. (Photo : DR)

les opérateurs économiques spécialisés dans ce domaine à venir investir en Algérie, leur assurant de les accompagner et de les soutenir dans leur projet. Cet appel traduit ainsi la volonté des autorités de relancer à nouveau ce secteur et peut être de déterrer les projets de coopération qui n'ont jamais vu le jour pour différentes raisons. Ce secteur pourrait connaître de nouveaux rebondissements dès la rentrée sociale 2022-2023, ce qui sera fait à travers la mise en place d'un nouveau système juridique devant mieux encadrer cette activité et protéger l'intérêt national. L'Etat, pour rappel, refuse d'investir dans le montage automobile, à l'origine de l'échec de la stratégie de développement d'une véritable industrie automobile dans le pays.

L'Algérie s'appuie, à travers l'installation d'unités de production de véhicules à un haut taux d'intégration, fixé à 15%, et dans un cadre de conditions très strictes, relancer cette activité. Dans sa réponse au média Echoroukonline reprise par plusieurs médias locaux avant-hier, sur l'état d'avancement du dossier de l'automobile en Algérie, le président du Conseil National Consultatif de la Petite et la Moyenne Entreprise (Cncpmi), Adel Bensaci a indiqué que «quatre constructeurs automobiles, européens et asiatiques, ont manifesté leur inté-

rêt de venir investir en Algérie en vue de construire des usines locales». Les négociations sont toujours en cours. Des investisseurs italiens pourraient bien, en effet, figurer parmi les constructeurs européens désireux d'investir en Algérie. L'Italie voulait, pour rappel, il y a plus d'une décennie, investir dans le secteur automobile en Algérie via le constructeur Fiat qui détenait 30% du capital de Fatia, avant qu'il ne se retire de ce projet. Ce dernier est mort avant même de naître.

Aujourd'hui, l'Algérie veut certes relancer le secteur, mais sous des conditions très strictes pour protéger ses intérêts, mais aussi ceux de sa population. La nouvelle loi sur l'Investissement vise non seulement à améliorer le climat des affaires, du cadre institutionnel et du régime d'incitation, mais surtout à protéger l'économie nationale et construire un nouveau modèle économique «ouvert», mais pas trop !!! La relance industrielle concerne tous les secteurs stratégiques à haute valeur ajoutée et à haut potentiel de croissance future. Le pays vise des investissements sur le long terme et des entreprises pérennes.

L'Algérie s'ouvre grâce à sa nouvelle stratégie industrielle au monde extérieur et la guerre en Ukraine pourrait être une opportunité pour convaincre

les investisseurs étrangers à venir investir en Algérie. D'où l'accélération de l'élaboration et la publication des 08 textes d'application du nouveau Code de l'investissement. Trois textes d'application ont déjà été adoptés jeudi dernier lors de sa réunion hebdomadaire du Gouvernement présidée par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane. Il s'agit d'un «projet de Décret exécutif fixant les modalités d'enregistrement des investissements structurants, la cession et le transfert d'investissement ainsi que le montant et les modalités de perception de la redevance pour le traitement de dossiers d'investissement, d'un projet de Décret exécutif fixant les modalités de détermination des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier, et d'un projet de Décret exécutif portant organisation et fonctionnement de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (Aapi)», selon le communiqué du bureau du Premier ministre, ajoutant que d'autres projets de textes seront examinés par le Gouvernement lors de ses prochaines réunions». Cette nouvelle loi permettra ainsi de «promouvoir les investissements dans diverses filières industrielles, dont l'industrie automobile pour laquelle l'Algérie dispose de tous les moyens nécessaires», avait souligné M. Zeghdar. **Samira Takharboucht**

Arkab rencontre le ministre des Transports et celui des Travaux publics :

Mines : «Des équipes de travail conjointes seront bientôt constituées»

«Le rôle essentiel et pivot des secteurs des Transports et des Travaux publics, ou encore la nécessité de conjuguer les efforts intersectoriels pour mener à bien ces deux projets structurants de la mine de fer de Ghar Djebilet et du PPI, notamment dans le volet lié au transport», a été mis en avant par le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab qui a co-présidé, mercredi dernier, à Alger avec les ministres des Transports et des Travaux publics, respectivement MM. Abdallah Moundji et Kamel Nasri, une réunion de coordination et de suivi des projets d'infrastructures liés à l'exploitation de la mine de fer de Ghar Djebilet (Tindouf) et au Projet du phosphate intégré (PPI) de Blad El-Hadba (Tébessa), selon le communiqué du ministère. «Afin d'y parvenir, des équipes de travail conjointes seront constituées entre les trois ministères», a indiqué M. Arkab.

L'Algérie a élaboré, pour rappel, un programme national du développement du secteur minier en vue de diversifier les sources de revenus du pays et de valoriser un secteur sous-exploité. Le développement de ce secteur nécessite d'importantes infrastructures pour permettre une meilleure exécution des projets en cours et en prévision. Cette rencontre de coordination s'inscrivait, explique M. Arkab, «dans le cadre d'une feuille de route conjointe entre les secteurs de l'Énergie, des Transports et des Travaux publics, comme début de l'opération de préparation aux fins de doter

les deux projets structurants de la mine de fer de Ghar Djebilet et du PPI, de toutes les installations et infrastructures nécessaires, notamment celles liées au transport des matières premières produites et transformées via les routes, les chemins de fer et les ports». «Cette réunion intervient après l'élaboration d'études préliminaires relatives aux infrastructures nécessaires pour expédier ces gros chargements», a-t-il ajouté. Intervenant chacun à son tour, le ministre des Transports et celui des Travaux publics ont exprimé la disposition et la disponibilité de «leurs départements respectifs à accompagner les deux projets, compte tenu de leur importance stratégique pour le pays, et en application des instructions et orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune», a souligné le même document, précisant qu'au cours de cette rencontre de coordination, «deux exposés ont été présentés lors de cette réunion sur les deux projets structurants, en présence de responsables des trois ministères», a précisé la même source. Pour rappel, le chef de l'Etat a ordonné lors d'un Conseil des ministres, il y a deux semaines, de «réaliser des voies secondaires et temporaires pour les camions de plus de 20 tonnes transportant les produits du gisement de Ghar Djebilet vers le Nord, afin de préserver la route bitumée, et ce, en attendant le parachèvement du projet de réalisation de la voie ferrée.»

Samira Tk

FRONTIÈRES

Non conformité

Plus de 88.000 tonnes de marchandises saisies

Les services du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations ont saisi, durant le premier semestre de l'année en cours 2022, plus de 88.000 tonnes de marchandises au niveau des frontières pour non-conformité. Selon un bilan du ministère transmis à l'APS, l'intervention des inspections aux frontières, entre janvier et juin derniers, a abouti au refus d'admission aux frontières de 410 cargaisons, pour une quantité de 88.080 tonnes d'une valeur de 18,571 milliards de dinars. Les opérations de contrôle des produits importés au niveau des frontières, ont permis également la constatation de 428 infractions, et l'établissement de 120 procès-verbaux de poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants. Selon le ministère, 28.346 dossiers de déclaration d'importation des produits ont été traités, d'une valeur de 1.256,68 milliards de dinars.

Le bilan global des activités de contrôle réalisé durant le premier semestre de l'année 2022, s'est soldé par 1.122.736 interventions ayant permis de relever 110.152 infractions ainsi que l'établissement de 97.256 procès-verbaux de poursuites judiciaires.

L'évaluation des résultats des activités de contrôle économique et de la répression des fraudes effectuées sur le marché national durant le premier semestre 2022, par rapport au même période de l'année 2021, fait ressortir une augmentation «significative» du nombre des interventions des agents de contrôle (+37%) et celui des infractions (+76%).

En outre, les services de contrôle ont eu à prendre des mesures administratives conservatoires consistant en la saisie de marchandises pour une valeur globale de 1.006,548 millions de dinars et la proposition de fermeture de 8.622 locaux commerciaux.

En matière de contrôle des pratiques commerciales, les interventions ont porté principalement sur le respect de l'obligation de transparence des pratiques commerciales, notamment l'obligation de la facturation aux différents stades de la production et de la distribution en gros.

Ces interventions ont permis de constater 4.558 infractions liées au défaut de facturation, dont 510 infractions qualifiées de factures fictives et de fausses factures, et ont permis la mise au jour d'un chiffre d'affaires dissimulé d'un montant de 20,63 milliards de dinars.

En matière de profit illicite, les opérations de contrôle ont permis de mettre en évidence un montant de 32,25 millions de dinars, en raison d'infraction qualifiée de pratique de prix illicites (non respect des prix réglementés, fausse déclaration de prix de revient et manœuvres visant à dissimuler les majorations illicites).

Concernant le contrôle de la qualité et la répression des fraudes, les services du ministère ont effectué 488.782 interventions ayant permis de constater 45.060 infractions qui ont donné lieu à l'établissement de 35.176 procès-verbaux de poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants opérant aux différents stades de la mise à la consommation des produits.

L'analyse des résultats du contrôle fait ressortir également que l'infraction qualifiée de défaut d'hygiène et de salubrité constituait l'infraction principale (38 %), suivie de tromperie ou tentative de tromperie du consommateur (13%).

En parallèle du suivi réalisé dans le cadre de l'intervention sur le terrain, les services de contrôle ont prélevé des échantillons pour analyses microbiologiques et physicochimiques pour certains produits alimentaires de large consommation et des produits industriels non alimentaires, afin de s'assurer de leur conformité aux spécifications et normes applicables. Ainsi, des analyses en laboratoire ont été menées sur 7.666 échantillons prélevés pour des produits alimentaires et non alimentaires, 1.246 échantillons se sont révélés non conformes, soit 16%.

Agence

BRÈVES

Impôts

La souscription de l'ERA sur le portail «Jibaya'tic» prorogée au 30 septembre

Le délai de souscription de l'Etat récapitulatif annuel (ERA) pour les contribuables soumis au régime du réel, relevant des Centres des impôts (CDI) dotés du système d'information "Jibaya'tic", a été prorogé jusqu'au 30 septembre prochain, indique la Direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué.

«La DGI porte à la connaissance des contribuables soumis au régime du réel, relevant des Centres des impôts (CDI), dotés du système d'information "Jibaya'tic", ayant rencontré des difficultés pour la souscription de l'état récapitulatif annuel (ERA), que le délai de souscription de cette déclaration, sur le portail "Jibaya'tic", est prorogé jusqu'au 30 septembre de l'année en cours», explique la DGI dans le document publié sur son site web.

A rappeler que la date limite pour la souscription de l'ERA sur le portail de la télé-déclaration et télépaiement (Jibaya'tic) était initialement fixée au mercredi 20 juillet. A cet effet, la DGI invite les contribuables concernés à «se rapprocher du Centre, dont ils relèvent, à l'effet de bénéficier de l'assistance et de l'accompagnement des services fiscaux, ainsi que pour récupérer leur code d'accès, pour ceux qui n'en disposent pas encore», ajoute la même source. L'ERA doit être souscrit uniquement par voie électronique et, de ce fait, «ne peut faire l'objet d'un dépôt en format papier au niveau desdits services», selon la DGI. De ce fait, les contribuables relevant des CDI dotés de "Jibaya'tic", n'ayant pas adhérents auparavant à ce portail des télé-procédures, sont invités à déposer leur dossier d'adhésion au niveau de leur Centre, explique la DGI, en rappelant qu'un guide de télé-déclaration, ainsi qu'une notice, sont mis en ligne sur son site web pour faciliter l'accomplissement de cette obligation.

Agence

Gestion des déchets ménagers en Algérie

D'où vient l'incivisme ?

Le Parc d'Oued Smar, réalisé sur l'emplacement de l'ancienne décharge publique à une quinzaine de km à l'Est d'Alger, sera bientôt ouvert au public, a annoncé la ministre de l'Environnement, Samia Moualfi. Il reste des procédures techniques et administratives à finaliser avant la livraison du projet à la wilaya d'Alger pour son exploitation comme jardin public.

C'était, au départ, une décharge sur une dizaine d'hectares, ouverte en 1978 (sans l'étude d'impact préalable, il n'y en avait pas à l'époque) pour y acheminer les ordures de quatre wilayas. Elle fut très vite saturée pour devenir un immense dépotoir à l'aspect sauvage, dangereux et repoussant, où on trouvait une extraordinaire densité de rongeurs et d'insectes. On la devinait, en s'approchant de l'aéroport Houari Boumédiène, sur l'autoroute, à la vue d'un nuage de fumées masquant le ciel, et des sachets en plastique, papiers épars et cartons, mêlés aux poussières, qui s'envolaient au gré du vent. Et l'odeur pestilentielle qui se dégageait de ce lieu. Les mouettes qui tournoyaient au-dessus de la décharge étaient une menace sérieuse pour les avions.

Les amas de déchets s'élevaient jusqu'à 12 mètres de haut, formant de petites collines. Le film «Les ailes brisées» (2008), du réalisateur algérien Roshd Djigouadi, a raconté l'histoire des «marginiaux» qui vivaient dans la décharge, au milieu des déchets et en tiraient, par l'activité de récupération de divers objets, de quoi subsister. Ils semblaient indifférents à la combustion spontanée ininterrompue qui diffusait toutes sortes de gaz toxiques ou hautement toxiques: méthane, dioxyde de soufre, dioxyde de carbone, hydrocarbures chlorés, benzène... ainsi que des poussières nocives de diverses compositions.

Chez les riverains, contraints de vivre à volets fermés, la gêne était insupportable. Conséquences sur la santé: les maladies respiratoires (asthme, bronchite...), allergies cutanées, irritations oculaires et nasales, constituaient plus de 40% des consultations de l'hôpital Zemirli qui reçoit des personnes habitant à Oued Smar et aux alentours, c'est-à-dire El Harrach, Dar El Beida et Bab Ezzouar. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un mauvais souvenir. La dépollution du site a permis la création d'un parc de verdure et de loisirs. Son ouverture, prévue une première fois en 2014, est donc pour bientôt. Les pouvoirs publics ont fait d'une pierre deux coups: élimination d'un point noir qui empoisonnait le cadre de vie et réduction des émissions de gaz à effet de serre produites par la décharge.

La confusion des chiffres

Autre bonne nouvelle, au futur également: une expérience pilote de tri sélectif des déchets ménagers commencera «prochainement» au niveau des grands quartiers dans les wilayas d'Alger, Boumerdès et Oran. C'est la énième expérience-pilote dans ce domaine depuis une vingtaine d'années. Le but est toujours le même: faciliter le recyclage des déchets. L'Agence nationale des déchets (AND) renouvelle sa promesse, la énième aussi, de généraliser l'expérience, qui n'a pas encore commencé, dans les autres wilayas du pays. La généralisation se fera «progressivement», car, explique l'AND, lancée elle nécessite des moyens matériels, financiers et logistiques «importants».

Cette annonce de l'AND a été accompagnée par des chiffres qui suscitent des interrogations. Pour évaluer les déchets ménagers produits annuellement en Algérie, l'AND a repris, en 2022, une estimation - plus de 13 millions de tonnes - donnée déjà en 2013 par le ministère de l'Environnement et répétée, en 2016, par un directeur central du ministère. En 2013 (population algérienne: 38,14 millions), en 2016 (40,55 millions) et en 2022 (44,60 millions), les Algériens auraient donc généré la même quantité de déchets: plus de 13 millions de tonnes. Un rapport sur l'état de gestion des déchets en Algérie, établi par le ministère de l'Environnement en 2020, rectifie le chiffre pour 2016: 11 millions de tonnes, moins qu'en 2013, tout en faisant observer que «plus le pays prospère, plus la quantité de déchets est importante». Le rapport explique que «d'un point de vue temporel, la production des DMA (déchets ménagers et assimilés) est en augmentation constante, à cause de la croissance démographique et du développement urbain».

En 2013, selon les données officielles, 4% (540.000 tonnes) des déchets ménagers étaient triés et recyclés. En février 2016, de source officielle également, 50% (6,5 millions de tonnes) des déchets produits en Algérie ont été consi-



■ Une expérience-pilote de tri sélectif des déchets ménagers commencera «prochainement» au niveau des grands quartiers dans les wilayas d'Alger, Boumerdès et Oran. (Photo: DR)

dérés comme valorisables. Plus de six ans après, en juillet 2022, 30% des déchets sont recyclables et sur ces 30%, seulement 9,83% sont valorisés (moins de 400.000 tonnes) par les 14.000 sociétés activant dans le domaine du recyclage et de la valorisation des déchets (d'après les données de l'AND).

Le ministère de l'Environnement a pour objectif, à l'horizon 2035, la valorisation de 30% d'ordures ménagères, 80% de déchets dangereux et 50% de déchets inertes. Pour la concrétisation du système de tri sélectif et des objectifs de valorisation des déchets ménagers, le rôle de la société civile est mis en avant systématiquement. Des opérations de sensibilisation sont toujours prévues.

Les «campagnes de sensibilisation», une fin en soi

Périodiquement, les autorités lancent des actions de sensibilisation en direction des citoyens, pour les inciter à entretenir la propreté de leurs cités et quartiers, avec des tentatives, toujours vaines, d'ancrer la pratique du tri sélectif des ordures. Il y a eu tellement de «campagnes de sensibilisation» dans ce domaine, depuis plus d'une vingtaine d'années, lancées, avec beaucoup de tapage, par chaque ministre dès qu'il est placé à la tête

«sans lendemain», comme celles qui l'ont précédée (et comme les suivantes, on le verra). Il n'y avait pas d'obligation de résultats. L'essentiel était dans l'effet d'annonce spectaculaire d'un «plan marketing» qui avait bénéficié de l'apport financier d'institutions étrangères. Des organisations internationales et des institutions publiques ou privées étrangères ont financé nombre d'études dont le seul but semble être d'imposer leurs visions particulières sur la gestion des déchets ménagers en Algérie, en rapport avec les intérêts de leurs pays. L'habillage «algérien» se fait par le recours à des experts locaux souvent accompagnés, sans que cela ne soit nécessaire, par un expert étranger, dit «international», parce que les conditions de financement l'exigent. Selon des cadres algériens concernés, il n'y a rien de palpable à la suite de ces études menées sous la houlette de différentes institutions internationales et étrangères «charitables». Les mêmes études ont parfois été renouvelées à l'identique mais sous un autre intitulé, en impliquant aussi des associations écologiques à la recherche de financement en devises et d'opportunités de voyages à l'étranger.

Sur le terrain, même résultat: rien de concret. Comment expliquer que l'introduction de l'éducation environ-

L'éternel recommencement

Exemple significatif: à Oran, «une opération de simulation a été réalisée au niveau de 29 points noirs où les équipes de collecte ont ramassé les ordures à 13 h. L'opération a été suivie par un nettoyage des lieux, laissant ainsi l'environnement très propre. À 15h de la même journée, les équipes de ramassage des ordures sont repassées et ont remarqué que des ordures ont été déposées dans les mêmes endroits à hauteur de 40%. À 17h, les 29 points noirs ont «retrouvé» leur état initial d'avant la simulation» *Le Soir d'Algérie* (11 avril, 2022). Le journaliste qui rapporte cette information signale qu'à l'incivisme, vient s'ajouter «le comportement anarchique des collecteurs de plastique qui revendent cette matière. Motivés par l'appât du gain, ils n'hésitent pas à vider entièrement les bennes à ordures, éparpillent les déchets à la recherche de plastique puis s'en vont en laissant le chaos derrière eux».

A Annaba, qui fut, il n'y a pas très longtemps, durant plusieurs années, une ville-pilote pour une expérience de gestion des déchets, financée et mise en œuvre par une institution étrangère, «nombre de quartiers de la ville des jujubes sont sales et répugnants. Renseignements pris: le ramassage habituel des ordures ménagères n'a pas été effectué. Des sacs poubelles éventrés jetés à même le sol dégagent des odeurs nauséabondes» (*L'Est républicain*, 13 juillet 2022). Idem à Tiaret: «Des rues transformées en décharge à ciel ouvert» (*Le Quotidien d'Oran*, 21 juillet 2022).

«Qu'est-ce qui fait que le dossier de la gestion du ramassage des déchets ménagers et autres déchets solides reste toujours posé?». La question d'un confrère (*Le Quotidien d'Oran*, 10 octobre 2021) découle de son «sentiment amer d'un recommencement sans fin, un coup d'épée dans l'eau, au vu de toute la gestulation faite autour de la propreté de la ville». Il note, dans la cité qu'il a observée, que certaines initiatives sont vouées à l'échec, comme celle de l'installation de centaines de bacs à ordures. Pourquoi les habitants ne font rien pour que ces initiatives réussissent, alors que l'hygiène et la salubrité sont parmi leurs préoccupations premières? En fait, le citoyen n'est pas sollicité et ne se sent pas concerné par des initiatives qui sont prises et mises en œuvre sans sa participation. Il considère que la gestion des déchets ménagers n'est pas son affaire, puisque les pouvoirs publics s'en occupent seuls.

A Oran, la sensibilisation étant sans effet, les autorités ont décidé de sévir. Après avoir abrité les 19^{èmes} Jeux méditerranéens, la wilaya d'Oran vient d'interdire, par arrêté, «tout rejet anarchique de déchets d'origine industrielle, commerciale ou artisanale sur les trottoirs et les espaces publics» (*Le Quotidien d'Oran* 17 juillet 2022). Toute infraction à cet arrêté sera sanctionnée par une amende allant de 10.000 dinars à 50.000 dinars. Cet arrêté alourdit la peine prévue par l'article 55 de la loi du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets qui stipule que toute personne physique qui jette, abandonne des déchets ménagers et assimilés ou refuse d'utiliser le système de collecte et de tri mis à sa disposition est punie d'une amende de 500 à 5.000 DA.

La mentalité n'est pas à «produire moins de déchets», donc réduire le recours aux moyens et aux dépenses, mais à «en ramasser le plus possible», ce qui exige, au contraire, plus de moyens et plus de dépenses. On le comprend: l'action de prévention en amont demande moins d'argent (or, il y en a et c'est de l'argent public), mais beaucoup plus de compétences et de capacités d'organisation (c'est gênant). En 2001, avec le lancement du Programme de gestion des déchets solides municipaux (Progdem), des financements en dinars ont été alloués à 31 villes pour la gestion des déchets ménagers, dont Alger, Oran, Constantine et Annaba, et quatre villes (Bouira, Mascara, Boumerdès et Blida) ont bénéficié de dons de plusieurs millions d'euros accordés par des «bailleurs de fonds» étrangers.

D'où vient l'incivisme ?

On connaît les conséquences négatives sur l'économie nationale des activités des opérateurs privés qui sont l'informel. Leur impact sur la société, à travers l'incivisme, est ravageur. L'aversion pour tout cadre juridique et réglementaire et l'hostilité irréductible à l'Etat, c'est-à-dire le rejet des lois et de toute autorité, sont la caractéristique essentielle du «climat des affaires» dans le secteur de l'informel. Les vendeurs, qui terminent la chaîne, ne se sont jamais souciés de l'état de saleté dans lequel ils laissent l'espace public qu'ils ont illégalement occupé pendant toute la journée.

Le laxisme, incompréhensible, des autorités à leur égard crée dans la population les conditions favorables à l'incivisme, puisqu'il est impuni.

Alors, provoquer un bruit assourdissant avec sa moto (tuyau d'échappement libre et klaxon) ou à partir de son véhicule (klaxon et poste-radio, et parfois tuyau d'échappement libre), qui est sont une forme d'atteinte à l'ordre public, pire encore, la nuit, passent pour une banalité, voire un jeu dans une ambiance propice à toutes les dérives. En Algérie, le code de la route classe au 3^{ème} degré (amende forfaitaire de 2.000 à 4.000 DA), la contravention aux dispositions relatives à l'émission de fumées, de gaz toxiques et de bruits.

M'hamed Rebah

INFO EXPRESS

«Être musicien à Ghaza» Quand perpétuer l'art musical palestinien est un acte de résistance

S'il fait trembler bien des murs, l'effroyable vacarme des bombes israéliennes ne parviendra jamais à étouffer les sonorités patriotiques que la musique et les chants traditionnels palestiniens exaltent. Elles résonnent et résonneront toujours à Gaza, l'enclave martyre, ainsi que dans les coeurs de ses habitants, car elles sont le plus puissant des hymnes à la Résistance face à l'oppression. Ils s'appellent Mahmoud Abou Saada, Hassan Kharoub, Chaima Khaldi, Ahmad Kharoub et Salah Hajine, sont respectivement percussionniste, professeur de musique, chanteuse, chanteur, et directeur du Centre palestinien de développement des talents, et témoignent, devant la caméra de Yasser Agha, de leur acte de résistance au son de leur instrument ou de leur voix.

Ces cinq artistes gazaouis passionnés, qui perpétuent courageusement la tradition musicale de leur pays sous le joug cruel d'Israël, insistent sur l'importance de lutter, chaque jour que Dieu fait, pour que la musique et les chants palestiniens soient plus forts que le bruit des bombes. Nous vous invitons à découvrir « Être musicien à Ghaza », le nouveau reportage toujours aussi édifiant et inspirant réalisé par le tandem que forment Yasser Agha et Ziad Medoukh, l'universitaire, écrivain et poète francophone que nous avons eu le plaisir d'interviewer à plusieurs reprises et dont nous relayons régulièrement les belles actions pédagogiques et ludiques menées auprès des enfants de Gaza. Ce documentaire s'inscrit dans la continuité de leurs magnifiques opus précédents : « Être jeune à Gaza », « Être femme à Gaza », « Être paysan à Gaza ».

Enseignement supérieur

Début des préinscriptions des nouveaux bacheliers sur le portail électronique du MESRS

Les préinscriptions des nouveaux bacheliers (baccalauréat 2022) ont débuté jeudi sur le portail électronique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) et se poursuivront jusqu'au 24 juillet.

Le nouveau bachelier peut effectuer sa préinscription du 21 au 24 juillet 2022, en remplissant sa fiche de vœux en ligne à l'adresse <https://www.orientation-esi.dz>, a indiqué le ministère. Pour mener à bien l'opération, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a mis à la disposition des lauréats du baccalauréat 2022 «Le guide du bachelier», une circulaire ministérielle spéciale et l'application «TawdijhCom» disponible sur le portail du bachelier. Les versions interactives ou PDF du guide et des circulaires 1, 3 et 4 sont également à leur disposition.

Le bachelier doit remplir sa fiche de vœux par ordre décroissant (entre 6 et 10 choix au maximum) et consulter et imprimer la liste des filières auxquelles il ouvre droit, a souligné le ministère. Au moins deux (2) parcours



de formation de licence à inscription locale ou régionale assurés par un établissement universitaire doivent y figurer, selon le ministère.

Une fois ces démarches effectuées, le bachelier devra valider sa préinscription en ligne du 25 au 26 juillet, avec la possibilité de modifier la précédente fiche de vœux, a fait savoir le ministère précisant que, le cas échéant, c'est la deuxième fiche de vœux qui sera prise en compte dans l'orientation de

l'étudiant. Les résultats seront mis en ligne le 3 août 2022 et les entretiens des candidats orientés vers les écoles supérieures des enseignants se tiendront du 4 au 8 août 2022, le bachelier devant se présenter à l'établissement d'orientation pour passer l'entretien oral. L'inscription définitive dans ces écoles est soumise à la condition d'âge (24 ans maximum au 31 décembre 2022) et au résultat de l'entretien oral, selon la même source. ■

Messagerie professionnelle

Algérie Télécom procède au lancement de deux nouveaux produits

Algérie Télécom a procédé au lancement de deux nouveaux produits intitulés «Zimail et Zoumi» qui ont été mis en vente à partir de mercredi dernier au niveau de toutes les agences commerciales de cette entreprise publique. Le lancement officiel de ces deux produits a été donné lors d'une cérémonie organisée mercredi à Alger par Algérie Télécom en partenariat avec l'entreprise Adex Technology.

Selon les organisateurs, «Zimail» est une «messagerie professionnelle collaborative, hébergée en Algérie dans le data center d'Adex Cloud, en partenariat avec l'édi-

teur Synacore, société américaine leader mondial en logiciel de collaboration».

«Zoumi», quant à elle, est une «plateforme algérienne de visioconférence et de collaboration, développée en collaboration avec Zoom, éditeur américain mondialement connu».

Dans une brève allocution, le Président-directeur général d'Algérie Télécom, Adel Bentoumi, a indiqué que les deux produits sont proposés à des prix «très accessibles et attractifs» pour que toutes les franges de la société «puissent en bénéficier».

Il a précisé qu'en plus d'un «accès

équitable» à la technologie garanti pour tous les citoyens, les entreprises et les startup pourront, elles aussi, «stimuler leur productivité grâce à ces deux produits».

Il a fait savoir également que le partenariat avec Adex Technology a pour but d'alimenter le marché algérien par des offres de services à valeur ajoutée à travers le réseau de vente d'Algérie Télécom qui s'étend sur l'ensemble du territoire national, tout en participant au développement du contenu hébergé localement dans des cloud algériens. ■

Statistiques

Neuf décès et 458 blessés dans 383 accidents de la circulation survenus en une semaine

Neuf (9) personnes ont trouvé la mort et 458 autres ont été blessées dans 383 accidents de la route survenus en zones urbaines durant la période allant du 12 au 18 juillet, a indiqué mercredi un communiqué de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN). Comparativement aux statistiques enregistrées la semaine dernière, le bilan fait

état d'une baisse du nombre d'accidents (-43), de blessés (-29) et du nombre de décès (-3), ajoute le document. Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents dans (95%) des cas, selon la même source qui cite notamment le non-respect du code de la route et de la distance de sécurité, l'excès de vitesse, la fatigue, la manque de vigilance au

volant et d'autres facteurs liés à l'entretien du véhicule», souligne la même source. Dans ce cadre, la DGSN appelle à nouveau les usagers de la voie publique au respect du code de la route et à la prudence au volant, rappelant le numéro vert 1548 et celui des secours 17 mis à la disposition des citoyens pour tout signalement 24h/24. ■

INFO EXPRESS

Sidi Bel-Abbès L'université Djillali Liabes, la seule en Afrique à figurer au classement de Shanghai 2022

L'université Djillali Liabes de Sidi Bel-Abbès a occupé une bonne place dans le dernier classement international de Shanghai (Chine) publié courant juillet, a indiqué jeudi son recteur Abdennebi Mimouni, précisant qu'elle «est la seule, au niveau africain, à figurer à ce classement en termes de spécialisation».

Le même responsable a expliqué que, pour cette nouvelle édition, l'université Djillali Liabes a renforcé sa position dans le classement mondial de Shanghai dans les disciplines de génie civil, de génie mécanique et des sciences des matériaux. M. Mimouni a souligné que son établissement «est le seul en Afrique à figurer à ce classement en occupant la 101^e position mondiale dans le domaine de l'ingénierie urbaine, la 201^e position en génie mécanique et la 301^e en sciences des matériaux».

Cette classification, a-t-il expliqué, «se base sur des critères prenant en compte les lauréats du prix Nobel parmi les anciens étudiants, les chercheurs les plus renommés dans leurs domaines de spécialisation, ces dernières années, ainsi que les recherches et articles publiés et indexés dans des revues internationales, en plus de la performance académique par rapport à la taille de l'établissement». Abdennebi Mimouni a souligné que ce classement met de mettre en lumière l'excellence des travaux scientifiques présentés par les chercheurs de l'université de Sidi Bel Abbès dans les différents laboratoires de recherche, «ce qui confirme que la stratégie adoptée par l'université en matière de recherche scientifique et d'innovation a porté ses fruits».

Le recteur a estimé, par ailleurs, que cette classification «motivera l'université à travailler davantage à l'avenir pour renforcer son rang au sein des différentes classifications internationales en offrant toutes les facilités et incitations aux chercheurs activant au niveau de 54 laboratoires de recherche». ■

Démission du Premier ministre

Elections législatives en Italie

Le président du Conseil italien, Mario Draghi, a remis le 21 juillet au matin sa démission au chef de l'Etat, au lendemain de l'implosion de sa coalition d'unité nationale au Parlement.

Sergio Mattarella a convoqué des élections anticipées. Mario Draghi a présenté ce 21 juillet, pour la deuxième fois en une semaine, sa démission et celle de son gouvernement. «Le gouvernement reste en place pour la gestion des affaires courantes», a annoncé la présidence dans un communiqué, a rapporté *La Repubblica*, alors que le 14 juillet Sergio Mattarella avait refusé la démission du président du Conseil italien. La veille, l'ancien président de la Banque centrale européenne avait sollicité un nouveau vote de confiance au Parlement, en commençant par le Sénat, où les nombreuses abstentions, notamment du Mouvement 5 Etoiles, de la Ligue et de Forza Italia, l'ont à nouveau mis en difficulté et conduit à remettre sa démission, sans attendre le vote de la chambre basse dans la matinée du 21 juillet.

En cause notamment, le refus de la coalition de centre-droit emmenée par la Ligue et Forza Italia de reconduire des ministres du Mouvement 5 Etoiles (gauche) au gouvernement, mais aussi la résolution du sénateur Pier Ferdinando Casini (centriste) sur laquelle se fondait le vote de confiance et qui tenait en trois lignes lapidaires : «Le Sénat ayant entendu



■ Démission de M. Mario Draghi, Premier ministre italien.

les communications du président du Conseil des ministres, les approuve.» Meloni accuse Draghi de vouloir s'arroger «les pleins pouvoirs». Une formulation qui a d'autant ouvert la voie à de nombreuses critiques, en particulier de Giorgia Meloni (Fratelli d'Italia) qui a accusé Mario Draghi de vouloir «les pleins pouvoirs».

Une attaque frontale balayée d'un revers de main par le président du Conseil italien lors de son retour au Sénat le 20 juillet à 17h, qui a relu plusieurs extraits du discours prononcé le matin même, soulignant qu'à ses yeux la «démocratie parlementaire» était la

forme de démocratie dans «laquelle [il] se reconnaît». Dans l'après-midi du 21 juillet, Sergio Mattarella a accepté la démission du président du Conseil italien, et s'est exprimé afin d'annoncer la dissolution des Chambres du Parlement. «La situation politique a conduit à cette décision», a déclaré le président de la République italienne lors d'une allocution télévisée.

«Le gouvernement a présenté sa démission et j'en prend acte», a-t-il ajouté, prévenant toutefois que le gouvernement ne restera pas totalement inactif jusqu'aux élections, note RT. Outre l'expédition des affaires cou-

rantes, Sergio Mattarella a tenu à souligner que le gouvernement dispose «d'instruments pour intervenir sur les exigences présentes et celles qui se présenteront dans les prochains mois».

«J'ai le devoir de souligner que la période que nous traversons ne consent pas à une pause des interventions indispensables pour contrer les effets de la crise économique et sociale, et en particulier de l'inflation causée par-dessus tout par le coût de l'énergie et des denrées alimentaires qui ont de lourdes conséquences sur les familles et pour les entreprises», a-t-il renchéri. ■

Palestine occupée

La colonisation des terres palestiniennes continue

L'Institut de recherche appliquée de Jérusalem (ARIJ) basé à Bethléem a déclaré aujourd'hui que les autorités d'occupation israéliennes ont publié trois nouveaux plans coloniaux visant à construire des nouveaux logements sur des nouvelles colonies dans diverses parties de la Cisjordanie occupée, selon ces plans, 733.6 dunums des terres palestiniennes seront capturés.

Le premier plan vise à saisir 103.7840 dunums des terres palestiniennes dans le village de Ras Karkar à Ramallah pour construire 168 nouveaux logements dans la colonie illégale de Talmon. Le deuxième plan tend à construire 543 nouveaux logements dans la colonie de Shilo et (de Shvut Rahel en deuxième phase) suite à l'accaparement de 375.90 dunums des terres des villages de Turmus Ayya à Ramallah et Jalud à Naplouse, note l'agence de presse palestinienne. Concernant le troisième plan, ARIJ a indiqué qu'Israël a l'intention de saisir 253.9340 dunums des terres Palestiniennes dans la vallée

du Jourdain, principalement du village d'An-Nuway'imah, afin de construire une installation pour la production d'énergie solaire dans la colonie de N'imah.

L'institut a clarifié que les autorités d'occupation israéliennes construisent les colonies de manière constante et sans interruption sur les terres de la Cisjordanie occupée, mentionnant que les colonies occupent 201 kilomètres carrés (3.6% de la superficie de la Cisjordanie occupée) et résidées par près de deux million colons israéliens.

De plus, les colons reçoivent de nombreux privilèges et facilités pour soutenir leur présence dans les colonies israéliennes.

Il y a plus de 600 000 colons israéliens coloniaux vivant dans des colonies réservées aux juifs à travers la Cisjordanie en violation du droit international, en particulier de la quatrième Convention de Genève qui interdit expressément la réinstallation de la population civile de la nation occupante sur la terre des occupants. ■



Le chef d'Etat-major de l'armée sioniste invité

Le peuple du Maroc contre ce qu'il a qualifié de criminel de guerre

La régression sans précédent des droits humains et des libertés au Maroc, corolaire de la politique répressive du Makhzen dans le but de cacher la triste réalité du pays, augure une imminente implosion sociale au royaume, s'accordent à dire des partis politiques et des défenseurs des droits humains. Selon le parti politique Ennahdj Eddimocrati (La Voie démocratique, ndlr),

dont les militants ont été brutalement réprimés lundi par les services de sécurité marocains lors d'un rassemblement pour dénoncer l'interdiction de la tenue de leur congrès, la brutalité du régime du Makhzen renvoie sur la peur qui le ronge et son statut policier. «Le traitement brutal qu'ont subi les militants du parti Ennahdj Eddimocrati lundi confirme une fois de plus la cruauté et la sau-

vagerie du régime du Makhzen et sa nature policière», a indiqué le parti dans un communiqué, soulignant que «ces méthodes renseignent sur la peur qu'a le régime des partis politiques et de leur force».

Affirmant qu'il allait tenir tête au régime jusqu'à la tenue de son congrès, qui est un droit légitime, Ennahdj Eddimocrati a regretté que «les dépassements et le mépris du Makhzen ne s'arrêtent

pas à la répression des Marocains et la spoliation de leurs libertés, mais vont jusqu'à les entraîner désormais dans ses projets qui ne les concernent pas, à l'instar de la normalisation avec l'entité sioniste dans tous les domaines». Il a condamné, dans ce sens, notamment «l'accueil réservé par les autorités marocaines au chef d'état-major de l'armée de l'entité sioniste». «Ce criminel de guerre

et tueur d'enfants n'a rien à faire au Maroc et n'est pas le bienvenu. Le peuple marocain ne le reconnaît pas et ne veut pas de lui. Notre position est depuis toujours aux côtés des Palestiniens et de leur juste cause», a ajouté le parti.

Exprimant, de son côté, sa solidarité avec le parti Ennahdj Eddimocrati, la Fédération de Gauche a indiqué que «la tenue d'un congrès est un droit légitime pour les mili-

tants et par conséquent, tout empêchement pour l'exercice de ce droit est condamnable», appelant «tous les défenseurs des droits de l'Homme au Maroc à se tenir aux côtés des militants du parti». Condamnant la venue du militaire sioniste sur le sol marocain, la Fédération de Gauche a qualifié la visite de «provocation de plus à l'endroit des Marocains». ■

Traditions orales et transmission des connaissances

L'oralité comme savoir ou comme élément du savoir d'une société ancienne

Notre but est de remuer le passé pour retrouver d'où nous sommes venus, ce qu'étaient nos ancêtres et comment ils faisaient pour retrouver leurs racines.

Jadis, toute la tradition, dans tous les domaines, se transmettait de bouche à oreille ; il n'y avait ni journal, ni radio, premiers médias ayant commencé aux siècles passés, en Europe. Nos anciens parlaient dans une langue populaire, genre «dardja», extrêmement riche et bien travaillée au fil des siècles par ses utilisateurs qui en ont fait leur unique outil de communication, et en tant qu'unique outil de relation humaine, elle a fait l'objet de soins exceptionnels pour en faire un moyen performant de communication entre les individus d'une même localité ou entre deux villages ou villes plus ou moins éloignés. Et ce qui caractérise cette langue, c'est qu'elle n'avait pas de support écrit et ceci n'était pas qu'un inconvénient, puisque cela n'a pas empêché d'évoluer vers le meilleur par la formation de plusieurs niveaux allant du niveau recherché réservé à ceux qui en étaient familiers par leur capacité à pouvoir s'exprimer dans un style correspondant à ce niveau, au niveau vulgaire de ceux qui parlent la langue courante, en passant par le niveau familial, celui que tout le monde emploie pour véhiculer au quotidien des informations, informer sur ce qui est à faire, donner des consignes, demander conseils ; bref, tout ce qui peut inciter un individu à prendre la parole. Quand on parle en public, on doit faire attention pour ne pas être la risée de tous. Chacun doit faire l'effort de bien dire ce qu'il a envie de dire, sinon on risque d'être mal jugé, de perdre la face et d'être classé à vie comme un mauvais locuteur. C'est dur, voire dramatique que de ne pas savoir parler pour exprimer ce qu'on désire. Maintenant qu'on a défini l'oralité dans ses grandes lignes, on peut en parler comme savoir. C'est par l'oralité qu'on se transmettait jadis les recettes médicinales que les vieilles, qui avaient l'expérience de la nature et connaissaient parfaitement les vertus thérapeutiques des plantes et éléments naturels. C'est par l'oralité qu'on acquérait les chansons et la poésie orale dont certaines étaient de vraies chefs d'œuvre qu'on éprouvait le désir de garder en mémoire.

Oralité comme savoir

Elle est le savoir dans la mesure où elle est elle-même faite de connaissances acquises oralement au fil du temps, et des connaissances dans tous les domaines du savoir : langage de la quotidienneté appris par la pratique au contact de ceux qui l'ont appris plus ou moins bien en côtoyant le monde dans toute sa diversité. On n'a qu'à faire une comparaison entre celui ou celle qui participe aux discussions des groupes aimant débattre de divers problèmes et celui ou celle qui reste renfermé parce qu'il ou elle a été éduqué ainsi et qui hésite à prendre la parole par peur de ne pas savoir bien dire ce qu'il ou elle a à dire, ou parce qu'il ou elle n'a rien à



Ainsi, l'oralité était l'unique moyen de véhiculer les nouvelles quotidiennes et le savoir collectif

dire en laissant aux autres le soin de dire ce qu'il a à dire, ou tout simplement préfère garder le silence à la manière des grands penseurs de l'antiquité qui jugent préférable de garder le silence pour diverses raisons. L'oralité, c'est aussi ce qu'on a appris oralement comme connaissances dans tous les domaines : agriculture, médecine traditionnelle, versification, recettes curatives, médecine des animaux, médecine végétale, gastronomie, tissage sous toutes ses formes, travaux manuels et artisanat dans toute sa diversité, jeux divertissants. Un érudit est celui qui avait des connaissances bien acquises dans bien des domaines ; il est perçu par tous comme une référence que l'on consulte souvent pour avoir quelque explication sur d'éventuelles questions d'intérêt personnel ou collectif et cela à une époque où ce genre de personnes était vénéré pour leur vaste champ des connaissances.

Dans la tradition, ce genre de personne qui avait acquis au fil des années un savoir immense dans divers domaines, était admiré pour leur mémoire prodigieuse qui leur permis d'emmagasiner oralement des connaissances. Mais on était dans le domaine de l'oralité où l'amas de connaissances mémorisés par une minorité d'hommes et de femmes du savoir, est menacé de disparition. Qu'est ce qui nous reste aujourd'hui comme vestiges de ces périodes au cours desquelles tout s'apprenait oralement, à défaut de ne pouvoir les transcrire, étant donné qu'on n'était pas encore au stade de la tradition écrite.

Ce qu'on entend par éléments de la tradition orale

Les éléments de l'oralité, c'est l'ensemble des centres d'intérêt, sinon les thèmes auxquels les anciens s'intéressaient qui sont de vastes champs d'investigation. Prenons un exemple, les recettes culinaires de l'ancien temps et dont nous avons retrouvé quelques modèles chez les plus vieilles de nos femmes. Il y a quelques

vieilles grands-mères, éléments qui ont gardé toutes leurs connaissances et qui ont frisé cent ans tout en restant lucides. C'est auprès de ces vieilles que des investigateurs intéressés ont pu glaner quelques restes de recettes anciennes. Ces vieilles se nourrissaient de soupes aux plantes de saisons dites plantes sauvages, à l'exemple de l'ortie qui était pourtant piquante mais devenait délicieuse et pleine de vertus quand elle était mélangé au pourpier qu'on trouve en abondance dans la nature, à la mélisse, à la menthe sauvage, à la mauve que l'on rencontre partout dans les endroits humides ainsi que la guimauve connue pour ses vertus laxatives. Concernant toujours les recettes de cuisine, il y a un plat économique, qui apaise la faim et qui s'accommode de tous les accompagnements, c'est le plat de couscous qui peut être fait avec la semoule de blé ou d'orge, sinon de glands en période de disette. Un étudiant en alimentation traditionnelle a élaboré une thèse de magister et a dénombré près de quarante recettes pour sa préparation. Nous connaissons le couscous consommé habituellement avec le bouillon dans toute sa diversité, le couscous aux blettes ou aux pourpiers, aux fèves et aux légumes de saison dont beaucoup d'hommes et de femmes raffolent surtout quand il est bien huilé ou beurré. Certains le consomment avec le beurre fondu et le sucre glace, garni ou non de viande. Les Tunisiens de Djerba le consomment bien avec le poisson. Les vieilles femmes sont là-dessus bien placées, elles ont le don de lui trouver un accompagnement idéal qui le rende très bon à manger, par exemple le couscous qui va avec l'omelette, avec le melon ou la pastèque qui se mange agréablement.

D'origine maghrébine, le couscous s'est beaucoup diversifié en s'exportant. Il est maintenant très connu dans le monde entier. Mais partout où il a élu domicile, il n'y a pas d'école qui enseigne la préparation du couscous, toutes les recettes ont

été transmises par la voie orale des connaisseurs aux novices, des vieux aux jeunes et ce, depuis la nuit des temps, et ceci est valable pour toute la cuisine traditionnelle et les métiers traditionnels. Là où l'oralité a joué son rôle, c'est aussi et surtout dans la transmission des arts traditionnels comme le tissage, la broderie, très courants dans la société traditionnelle et indispensables à la vie. Réservés exclusivement à l'élément féminin et classés dans la catégorie des arts existant depuis longtemps et perpétués par la seule voie de l'oralité, le tissage et la broderie, comme dans l'art culinaire, les plus expertes en la matière, généralement des mères de jeunes filles, doivent faire leur travail en présence des jeunes venant spécialement pour s'initier aux diverses opérations devant conduire à la confection d'une couverture, d'un burnous, d'une pièce à broder et ce, d'autant plus que les jeunes filles bien préparées à la cuisine et aux arts traditionnels ont plus de chance de trouver les meilleurs partenaires au mariage. Si ces jeunes ont le don de bien faire et à la faveur de leur volonté, elles assimilent très vite ce qu'on leur enseigne à la maison de leurs parents. Quelques unes d'entre elles ne se contentent pas uniquement d'apprendre ce qui leur est enseigné, mais elles arrivent à innover en découvrant d'autres manières de travailler et des moyens d'améliorer le travail. Et avec elles, les motifs sont mieux faits et les produits sont d'une finesse admirable.

Oralité dans la communication au quotidien

La manière de parler place chacun dans l'échelle hiérarchique et lui donne une étiquette. Prenons l'exemple du commerçant sensé être au sommet de la pyramide parce qu'il reçoit du monde chaque jour ; il est pour sa notoriété obligé de soigner son langage, en essayant d'être poli avec tous les publics pour se faire une bonne clientèle. Un langage basé sur le respect des règles de politesse est primordial pour avoir d'excellents rapports avec son public d'acheteurs. La pratique du bon langage oral exige de celui qui a la volonté de l'acquérir une bonne initiation auprès des grands maîtres ayant un haut niveau sur le plan de l'oralité qui connaît des niveaux différents allant du niveau relâché au niveau oratoire, celui de la poésie orale et des beaux parleurs en passant par le niveau familial. Parler est un art pour celui qui parle utilement avec l'intention de bien se faire entendre pour inciter à réagir intelligemment et finir en bons termes. Il y a un adage populaire de chez qui dit qu'une bonne parole ne peut que susciter une réponse très poli. Tel est la magie de l'oralité qui peut se présenter sous la forme de poème bien rimé et rythmé, de texte oral capable de reconstituer des événements et des histoires merveilleuses, c'est aussi dans l'oralité que les artistes trouvent les moyens linguistiques nécessaires à l'élaboration de leurs chansons.

INFO EXPRESS

El Tarf Les associations agréées appelées à former un mouvement associatif crédible

Les associations agréées «ne constituent plus un registre de commerce», mais sont appelées à «former un mouvement associatif crédible qui œuvre dans la transparence», a affirmé jeudi à El Tarf le président de l'Observatoire national du mouvement associatif, Abderrahmane Hamzaoui. Président à l'auditorium de l'université Chadli Bendjedid les travaux de la conférence de wilaya de la société civile, M. Hamzaoui a invité les acteurs de la société civile à «rompre avec les anciennes pratiques et à ne pas prendre de décision de manière unilatérale». La société civile, a-t-il souligné, «constitue un axe fondamental du développement local et un allié important dans la construction de la nouvelle Algérie à travers sa mission d'accompagnement et de proposition, outre la transmission des préoccupations et des aspirations des citoyens, notamment des habitants des zones éloignées, en plus de dénoncer la corruption».

«Il est désormais nécessaire pour les assemblées locales élues de s'ouvrir davantage sur le mouvement associatif et d'écouter ses propositions relatives au développement local, à travers une démocratie participative, de sorte à en faire un partenaire efficace qui participe à la réalisation des objectifs de développement», a soutenu M. Hamzaoui. Le président de l'Observatoire national du mouvement associatif a rappelé, en outre, que la tenue de la conférence de wilaya de la société civile à El Tarf, en présence des autorités locales, des associations et des élus, est une étape préparatoire des assises nationales prévues en octobre prochain. L'occasion a donné lieu à la projection d'une vidéo sur les missions et le parcours de l'Observatoire national du mouvement associatif qui constitue un cadre rassembleur du mouvement associatif, selon son président.

Poissonnerie à Mostaganem Pas de régression des prix de la sardine et du merlan

La flambée des prix n'épargne désormais plus aucun aliment. Après les fruits, les légumes, la viande, le poulet et les œufs, c'est au tour de la sardine, le poisson du pauvre, de «flamber» sur les marchés et à la criée.

Dans cette ordre idée, faire son marché et faire bouillir sa marmite sont devenus pour les ménagères de Mostaganem, un calvaire, ne sachant comment s'y prendre pour joindre les deux bouts, l'Aïd El Adha et la saison des vacances ne font qu'accroître les dépenses. Depuis plusieurs semaines la mercuriale concernant les légumes et les fruits ne cesse de battre des records. Aucun produit n'est épargné par cette folie des prix, ajouté aux aléas la pénurie de l'huile de table. Le «poisson», un produit consommé par plusieurs Mostaganémois qui ne mangent pas la viande est toujours en hausse, en l'occurrence, la sardine est devenu un produit de luxe. Aux yeux de bon nombre de



personnes interrogées sur cet état de fait. Vendue entre 750 DA et 800 le kilo, la sardine concurrence la viande rouge, et le consommateur ne sait pas sur

quel pied danser, idem pour le merlan et les crevettes. Du jamais vu. Encore un produit de large consommation qui tombe dans l'escarcelle de ces produits

que l'on ne peut plus se permettre d'approcher au risque de faire subir à son porte-monnaie une nouvelle saignée.

N.Malik

Mostaganem

Saisie de 18.000 euros en faux billets de banque et arrestation d'un individu

Les services de la Sûreté de daïra de Sidi Lakhdar (wilaya de Mostaganem) ont saisi 18.000 euros en faux billets de banque et arrêté un individu spécialisé dans l'escroquerie, a-t-on appris mercredi auprès de ce corps de sécurité. L'opération a été menée sur la base d'informations faisant état de la présence d'un véhicule à bord duquel se trouvaient des individus ayant un comportement suspect dans le secteur

de compétence de la Sûreté de daïra de Sidi Lakhdar (50 km à l'est de Mostaganem), a-t-on indiqué dans un communiqué de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya. Un barrage routier a été immédiatement mis en place à l'entrée Est de cette collectivité. Le véhicule suspect a été intercepté avec à son bord un individu en possession d'un montant de 18.000 euros en faux billet de banque, a-t-on précisé

de même source. Après avoir avisé le procureur de la République près le tribunal de Sidi Ali des faits, ce dernier a ordonné l'ouverture d'une enquête ayant révélé que l'individu arrêté, âgé de 42 ans, escroquait ses victimes en leur faisant croire qu'il détenait un pouvoir lui permettant de trouver des trésors enfouis sous terre. Les investigations ont également démontré que le suspect,

originaire d'El-Ménéa, montrait des billets de banque falsifiés en faisant croire qu'il les avait découverts enfouis sous terre. Accusé de «contrefaçon de billets de banque» et «d'escroquerie par la pratique du charlatanisme», les services de police ont lancé une procédure judiciaire contre le suspect. Il sera traduit devant le parquet du tribunal de Sidi Ali, a-t-on indiqué de même source sécuritaire. ■

Élections partielles des APC à Béjaïa et Tizi-Ouzou

La révision exceptionnelle des listes électorales du 20 au 28 juillet

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a indiqué, lundi dans un communiqué, que la période de révision exceptionnelle des listes électorales pour les élections partielles prévues le 15 octobre prochain dans six (6) communes dans les wilayas de Béjaïa et de Tizi-Ouzou, s'ouvrira du 20 juillet au 28 juillet 2022. «Conformément au décret présidentiel numéro 22-266 du 18 Dhou El Hidja 1443 correspondant au 17 juillet 2022, portant convocation du corps électoral pour l'élection partielle des membres de certaines APC en date du 15 octobre 2022, l'ANIE informe les citoyennes et ci-

toyens que la période de révision exceptionnelle des listes électorales dans les communes concernées s'ouvrira du 20 juillet 2022 au 28 juillet 2022, a précisé l'ANIE. A cet effet, ajoute le communiqué, «les citoyens non inscrits sur les listes électorales, notamment ceux ayant dix-huit (18) ans révolus le jour du scrutin, soit le 15 octobre 2022, doivent s'inscrire au niveau de la commission communale de révision des listes électorales dans la commune de leur résidence, placée sous l'autorité de l'ANIE». L'ANIE précise que les bureaux de la commission communale de révision des listes

électorales «restent ouverts tous les jours de la semaine de neuf (9) heures du matin jusqu'à 16h30, sauf les vendredis». Quant aux citoyennes et citoyens résidant à l'étranger et immatriculés auprès des représentations diplomatiques et consulaires algériennes, le communiqué indique qu'ils peuvent demander leur inscription sur la liste électorale pour l'une des communes suivantes : la commune de naissance de l'intéressé, la commune du dernier domicile de l'intéressé, la commune de naissance d'un des descendants de l'intéressé, conformément aux dispositions de l'article 57 de l'ordonnance

21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral». Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a signé, dimanche, un décret présidentiel portant convocation du corps électoral en vue des élections partielles des membres des Assemblées populaires communales (APC) au niveau des communes de Feraoun, M'cisna, Toudja et Akbou dans la wilaya de Béjaïa, et des communes de Aït Mahmoud et Aït Boumahdi dans la wilaya de Tizi-Ouzou, dont la date est fixée au 15 octobre prochain, selon un communiqué de la Présidence de la République. ■

Le stress hydrique au Maghreb

Historiquement, toutes les anciennes civilisations du monde ont commencé dans des régions disposant de ressources en eau telles que les rivières ou les côtes. Par exemple, la civilisation de la Mésopotamie a débuté à l'Euphrate et au Tigre, celle de la Chine au Huang He et celle de l'Inde à l'Indus.



Ce fait montre qu'ils dépendent réellement de l'eau dans leur vie quotidienne. L'eau du fleuve est utilisée pour irriguer les zones agricoles, cuisiner, se laver et autres. D'après le livre d'Al-Mu'jam Al-Mufahras, l'eau ou «al-ma'» en arabe a été mentionnée 63 fois dans le Coran. L'eau est très importante dans l'Islam. C'est une bénédiction d'Allah qui donne et soutient la vie, et purifie l'humanité et la terre. Elle est basée sur les mots d'Allah dans le verset 65 de la sourate al-Nahl : «Allah a fait descendre du ciel une eau avec laquelle Il revivifie la terre après sa mort. Il y a vraiment là une preuve pour des gens qui entendent». (Saint Coran, 16 :65).

En outre, Allah a dit que tous les êtres sont faits d'eau. Selon les recherches, la terre est recouverte de 3/4 d'eau et le corps humain contient 3/4 d'eau. Dans le verset 30 de la sourate al-Anbiyā' : «Ceux qui ont mécré, n'ont-ils pas vu que les cieus et la terre formaient une masse compacte ? Ensuite Nous les avons séparés et fait de l'eau toute chose vivante. Ne croiront-ils donc pas ? » (Saint Coran, 21 :30). Un autre verset décrit comment : «Et Allah a créé d'eau tout animal. Il y en a qui marche sur le ventre, d'autres marchent sur deux pattes, et d'autres encore marchent sur quatre. Allah crée ce qu'Il veut et Allah est Omnipotent.» (Saint Coran, 24 :45).

Ces versets soutiennent la théorie scientifique selon laquelle la vie a commencé dans les océans de la terre.

Pénurie d'eau dans la région MENA

L'eau a toujours été une source de risques et d'opportunités au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Pourtant, l'évolution rapide des conditions socio-économiques, politiques et environnementales fait de la sécurité de l'eau un défi différent et plus urgent que jamais. La sécurité de l'eau signifie bien plus que de faire face à la rareté de l'eau. Cela signifie qu'il faut gérer les ressources en eau de manière durable, efficace et équitable. Cela implique également de fournir des services d'eau de manière fiable et abordable, de

renforcer les relations entre les fournisseurs de services et les utilisateurs d'eau et de contribuer à un contrat social renouvelé.

La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a une longue histoire de lutte contre la pénurie d'eau, mais l'impact du changement climatique a rendu le problème encore plus aigu. La gestion des ressources en eau est devenue une priorité absolue, car il faut trouver un équilibre entre la demande croissante, due au rythme rapide de l'urbanisation de la région, et la diminution des réserves d'eau naturelles.

La sécurité de l'eau implique également d'atténuer les risques liés à l'eau, tels que les inondations et les sécheresses. La sécurité de l'eau est un objectif urgent, mais c'est aussi un objectif à portée de main. Il existe toute une série de solutions possibles aux problèmes de gestion de l'eau dans la région. Pour que ces solutions fonctionnent, des incitations claires sont nécessaires pour changer la manière dont l'eau est gérée, conservée et allouée. Pour que ces solutions fonctionnent, les pays de la région devront également mieux faire participer les utilisateurs de l'eau, la société civile et les jeunes.

L'échec des politiques visant à relever les défis liés à l'eau peut avoir de graves répercussions sur le bien-être des populations et la stabilité politique. La question stratégique pour la région est de savoir si les pays agiront avec prévoyance et détermination pour renforcer la sécurité de l'eau, ou s'ils attendront pour réagir aux inévitables perturbations des crises de l'eau.

Le Maghreb manque d'eau

Le changement climatique est devenu l'un des défis les plus importants et les plus complexes auxquels l'humanité est confrontée au XXIe siècle, et l'eau est au cœur de ses impacts. Cette situation est particulièrement grave dans les régions arides comme l'Afrique du Nord, où les ressources en eau sont déjà affectées par

la variabilité du climat.

En ce qui concerne le stress hydrique au Maghreb, Ali Chibani écrit dans *Orient XXI* : «Les disponibilités en eau courante ont diminué de 60% depuis quarante ans en Afrique du Nord. La modification de la pluviométrie liée au réchauffement climatique, le mauvais entretien du réseau et l'insuffisance d'infrastructures d'épuration sont en cause dans cette impasse inquiétante, qualifiée par les experts de stress hydrique. Dont les premières victimes sont les petits paysans de la région». Le Maghreb est une région en grand stress hydrique, ce qui signifie que la demande en eau dépasse la quantité d'eau de qualité disponible. La Tunisie, l'Algérie, et le Maroc figurent tous sur la liste du World Resource Institute des 33 pays les plus stressés par l'eau dans le monde.^{iv} Un récent rapport de la Banque mondiale a révélé que près de 40% de la population algérienne est considérée comme stressée par l'eau, un chiffre qui s'élève à 66 % en Libye, 70% au Maroc et 80% en Tunisie. Les causes du stress hydrique sont à la fois naturelles et humaines. Le changement climatique fait partie de l'équation. Les températures augmentent à mesure que les précipitations diminuent, ce qui menace l'accès à l'eau et nécessite une irrigation accrue. Les sécheresses touchent particulièrement tous les pays du Maghreb en 2016. Les conséquences sont évidentes. Moins de précipitations signifie une baisse de la production économique, une perte de revenus pour les agriculteurs, des pertes d'emplois et une accélération de l'urbanisation.

L'expansion de l'industrie, le vieillissement des infrastructures et une mauvaise gestion ont aggravé la pénurie croissante. Les aquifères souterrains s'assèchent, en partie à cause de l'extraction intensive par les industries à forte consommation d'eau. L'aquifère primaire de l'Algérie – l'aquifère du nord-ouest du Sahara – s'épuise à un rythme deux fois plus rapide que celui de la reconstitution des ressources. Souvent, les industries non seu-

lement épuisent les ressources en eau mais polluent également les sources qui subsistent. La qualité de l'eau a diminué en même temps que l'approvisionnement, ce qui réduit encore l'accès des citoyens à une eau saine. Afin de diversifier les sources d'eau, les pays du Maghreb ont augmenté leurs capacités de dessalement ces dernières années. Mais si le dessalement peut atténuer certains problèmes de pénurie d'eau à court terme, notamment pour l'eau potable, il est coûteux, gourmand en énergie et nécessite de transporter l'eau jusqu'aux points de consommation. En outre, les gouvernements devront gérer les impacts négatifs potentiels à long terme du dessalement sur les environnements marins.

Alors que l'approvisionnement en eau a diminué au Maghreb, la demande en eau augmente. La quantité d'eau disponible par habitant a diminué dans tous les pays du Maghreb depuis l'indépendance. En partie, l'augmentation de la demande est simplement une question de mathématiques : La population des états du Maghreb a plus que doublé depuis 1975. Mais elle est également due à la structure des économies des états du Maghreb. L'agriculture consomme la grande majorité de l'eau dans la région et reste un moteur important de la production économique. Au Maroc, par exemple, l'agriculture emploie plus d'un tiers de la main-d'œuvre et constitue plus de 13% du produit intérieur brut (PIB). Dans les zones rurales, la dépendance de la production économique vis-à-vis de l'agriculture est encore plus forte. Même si l'Algérie produit principalement des hydrocarbures, elle dépend encore de l'agriculture pour environ 13 % du PIB, qui emploie près de 13% de la main-d'œuvre. En Tunisie, l'agriculture est également importante, puisqu'elle absorbe plus de 13% de la main-d'œuvre et représente 10% du PIB.

Maroc

Le Maroc est un pays qui manque d'eau et qui est confronté à la diminution des réserves d'eau souterraine et à une forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale. Seulement 15% des terres agricoles totales sont irriguées, ce qui entraîne une utilisation et une gestion inefficaces de l'eau. De nombreuses communautés rurales dépendent d'une seule source d'eau pour subvenir aux besoins de leurs familles et à leurs moyens de subsistance. Au Maroc, les ressources en eau sont soumises à une pression accrue en raison de la combinaison de la croissance démographique, du développement économique et d'une forte diminution des précipitations. La disponibilité de l'eau au Maroc est passée de 3.500 m³ par personne et par an en 1960 à 1.000 m³ en 2000, et les prévisions indiquent qu'elle continuera à baisser pour atteindre 490 m³ en 2020, en dessous du niveau de «pénurie absolue d'eau» des Nations Unies. Dans ce contexte de rareté, l'écart entre l'offre et la demande va s'accroître dans les prochaines années. Actuellement, la demande en eau au Maroc, estimée à 13,7 milliards de m³, est satisfaite par la mobilisation des eaux de surface (11,7 M/m³) et une surexploitation des eaux souterraines (2 M/m³). En 2030, la demande en eau devrait augmenter pour atteindre 16,2 M/m³, et donc, si aucune mesure n'est prise, l'écart serait de 4,5 M/m³.

Par Dr Mohamed Chtatou
A suivre ...

Les projets d'approvisionnement en eau prévus au Maroc sont des infrastructures de grande envergure, d'un coût de plusieurs millions de dollars, et devraient non seulement assurer une disponibilité durable de l'eau à l'avenir, mais aussi développer les activités industrielles, agricoles et touristiques des régions. Ces infrastructures sont principalement des barrages, des usines de dessalement et des usines de réutilisation des eaux usées.

2^{ÈME} ÉDITION DU FESTIVAL
DU RIRE D'ORAN

PLUSIEURS STARS ALGÉRIENNES DE L'HUMOUR PROGRAMMÉES

Comédiens et humoristes animeront, jeudi soir à Oran, la deuxième édition du Festival du rire d'Oran, a annoncé Allaoui Moulay Abdallah, directeur de la société «G l'impression», organisatrice de la manifestation.

M. Allaoui Moulay a confirmé, lors d'une conférence de presse tenue à l'hôtel Méridien, dont la salle de spectacle abritera cette manifestation, la participation, à cette nouvelle édition, de plusieurs stars de l'humour et du rire, festival organisé après une interruption de trois ans en raison de la pandémie du coronavirus. Parmi les invités figurent Abdelkader Secteur, Wari Nichane, Redouane Bahache, Hamidou Lahlou, Fodil Kaïbo et Zakaria Khelil, en plus de Moh Milano.

Cette édition se déroulera en deux soirées. La première, un cocktail de sketches distingués, prévoit le spectacle «Bonjour», de l'artiste Abdelkader Secteur. Lors de la deuxième soirée, il est prévu une série de performances musicales et humoristiques, ainsi qu'un spectacle de l'artiste Moh Milano et l'artiste algérien résident à l'étranger, Fodil Kaïbo.

De son côté, Ramadhan El-Djazaïri, un cadre d'une société parmi les organisateurs de l'événement, a fait part de la diffusion de ces spectacles sur la plateforme (Anaflix), créée en 2018 et qui sera réactivée pour permettre au plus grand nombre de personnes intéressées de suivre les spectacles du festival.

L'humoriste Abdelkader Secteur a exprimé sa satisfaction de se retrouver en Algérie et de participer aux événements culturels et artistiques «qui visent à apporter de la joie et du plaisir aux spectateurs, après une période difficile en raison de la pandémie de la Covid-19».

Pour sa part, Zoubir Belhor, humoriste également a fait part de ses attentes quant au succès de cette manifestation qui a «ouvert la voie à de jeunes artistes talentueux et permis l'augmentation du nombre de représentations proposées au public».

R.C

Mohamed Dib

Ou le besoin de montrer l'Algérie à la période coloniale

L'auteur de «La grande maison», roman majeur paru en 1952, a œuvré pour affirmer une «existence» algérienne, marginalisée par l'ordre colonial qui l'a réduite à une «population autochtone colonisée et dépourvue de toute civilisation». Auteur prolifique, il a fait son entrée dans l'écriture littéraire en publiant successivement «La grande maison», «L'incendie» en 1954, et «Le métier à tisser» en 1957, une trilogie qui suffira à brosser le tableau de la vie de l'Algérien marginalisé et éprouvé par la misère et les affres du colonialisme. Mohamed Dib avait déclaré, à ce sujet, que les écrits de romanciers français avaient une vision particulière de l'Algérie, une vision qui, pour les Algériens comme lui, «n'avait aucun sens et ne correspondait pas à la réalité». «En tant qu'écrivain algérien, j'ai ressenti le besoin et le devoir de décrire, de dire cette réalité», avait-il dit dans une interview à une revue littéraire. Comme les écrivains de sa génération dont Mouloud Mameri, Mouloud Feraoun et, plus tard, Kateb Yacine, Mohamed Dib décrit et dénonce l'hégémonie du système colonial et sa négation à l'encontre du colonisé, marginalisé et meurtri par la faim, la misère, l'analphabétisme et la spoliation. Conscient du rôle que peut jouer la littérature comme arme de revendication, il affirme qu'il «suffisait à l'époque de décrire un paysage algérien pour faire acte de foi et amener l'Algérie à l'existence littéraire». L'universitaire Nadjet Khedda, spécialiste de la littérature algérienne, considère que Mohamed Dib compte parmi les auteurs qui ont œuvré, par la littérature, à la «la construction d'une identité» algérienne.

Né le 21 juillet 1920 à Tlemcen, Mohamed Dib, qui avait déjà exercé plusieurs métiers, notamment enseignant, comptable, dessinateur ou encore fabricant de tapis, a publié son poème «Été» en 1946, dans la revue suisse «Lettres», suivi en 1947 de «Véga» dans la revue «Forge» dirigée à Alger par l'écrivain français Emmanuel Roblès. En 1948, lors



→ Mohamed Dib, un des fondateurs de la littérature algérienne d'expression française, a trempé sa plume dans le quotidien du peuple algérien colonisé pour affirmer l'identité nationale en l'introduisant dans le champ littéraire et lui donner une «existence» dans sa première trilogie publiée avant et pendant la Guerre de libération.

d'une rencontre organisée par le mouvement de jeunesse et d'éducation populaire à Blida, il fait la connaissance d'Albert Camus, Jean Sénac et de Jean Cayrol, qui publiera ses premiers romans en France. A la sortie de son roman «La Grande Maison» en 1952, Dib travaille en tant que journaliste à «Alger républicain» et a pour collègue celui qui deviendra le célèbre auteur de «Nedjma», Kateb Yacine.

Après le recueil de nouvelles «Au café» (1955), le roman «Un été africain» (1959) et les contes pour enfants «Baba Fekrane» (1959), Mohamed Dib entame un nouveau cycle romanesque avec «La danse du roi» (1968), «Dieu en barbarie» (1970) et «Le maître de chasse» (1973), des romans nourris du vécu de la société algérienne postindépendance. L'auteur gagne encore en notoriété

auprès du grand public avec l'adaptation à l'écran de ses romans «La Grande maison» et «L'incendie» en feuilleton télévisé intitulé «El Hariq», réalisé en 1972 par Mustapha Badie.

A cette période, Mohamed Dib avait enseigné aux Etats-Unis et se rendait régulièrement en Finlande pour des travaux de traduction d'écrivains de ce pays nordique. Ce voyage a donné naissance à une «trilogie nordique» publiée à partir de 1989 avec «Les terrasses d'Orsol», «Neiges de marbre» et «Le sommeil d'Ève».

Son œuvre continue de s'enrichir avec des textes pour le théâtre comme «Mille hourras pour une gueuse», présentée au Festival du théâtre d'Avignon en France, ou le récit poétique «L'aube d'Ismaël» (1996) adapté récemment sur les planches. Disparu en 2003 à l'âge de 82 ans, Mohamed Dib aura

laissé une œuvre foisonnante, considérée comme la «plus importante» de la production littéraire algérienne en langue française.

Depuis 2001, un prix littéraire du nom de Mohamed Dib est organisé par l'association culturelle «La Grande Maison», avec le consentement de l'auteur de son vivant, dans le but de promouvoir son œuvre à travers notamment l'organisation d'ateliers d'écriture, de théâtre et de cinéma.

A l'occasion du centenaire de sa naissance, une version enrichie de l'ouvrage «Tlemcen ou les lieux de l'écriture», reconstituant l'essentiel de l'univers de l'écriture de Dib qu'il avait lui-même immortalisé en photographies en 1946, a été rééditée en 2020 par l'éditeur algérien «Barzakh».

R.C

Il y a cinq ans disparaissait Rachid Zeghimi Un artiste prolifique, à la créativité foisonnante

Artiste prolifique, à la créativité foisonnante et aux multiples qualités humaines, Rachid Zeghimi a passé près de 50 ans de sa vie à entretenir la gaieté et la joie dans le cœur des Algériens, convaincu que le rire et la dérision étaient une thérapie contre toutes formes de pessimisme et de repli sur soi.

Né le 20 octobre 1945, Rachid Zeghimi avait manifesté dès son jeune âge des penchants prononcés vers la pratique du 4e Art, encouragé par Lahacene Bencheikh Lefgoun, un des pionniers du théâtre à Constantine, il avait entamé sa carrière au sein de l'association «El Amel El masrahi», avant de constituer avec

Hassan Benzerari et Salah Adjabi la troupe «B'halil», où il avait campé des rôles dans des œuvres comiques. Très vite adopté par le public, Rachid Zeghimi, résolument versé dans le registre de la comédie, vivait alors au rythme d'une créativité ininterrompue, en perpétuel renouvellement, qui répercutait sur les planches, puis à la télévision, les travers de la société. Avec son talent singulier de comédien au jeu à la limite du burlesque, qui forçait le trait sans jamais surjouer, il avait brillamment réussi à traiter sur les planches comme sur le petit écran, plusieurs thématiques en lien avec les diffé-

rents problèmes du quotidien. Restituant judicieusement dans le rire et la dérision, le quotidien de ses compatriotes, Rachid Zeghimi entendait cultiver chez le récepteur ce sentiment de résilience qui ferait rire de sa condition, mais inciterait à aller toujours de l'avant sans jamais baisser les bras.

Cette philosophie réparatrice et surtout persuasive, est visible dans toutes les productions auxquelles avait pris part Rachid Zeghimi, «El Fennanin», «Zawaj, zawaj», «Saymine», «Aâsab wa awtar», longue saga de la station régionale de la Télévision de Constantine, qui avait débuté en 1979, «Rih tour», «Mani Mani» et

«Ness Mlah City», notamment. «Honnête», «sincère» et «idéaliste», Rachid Zeghimi avait confié avec regrets, quelques jours avant son décès à nombre de ses amis comédiens, qu'il avait encore beaucoup d'idées et plusieurs projets à mettre en œuvre qui porteraient les ambitions de son public, tous ces gens qui ont bien saisi la pertinence de son art, entièrement et généreusement dédié à la promotion de la culture algérienne. Sa disparition à l'âge de 72 ans, survenue le 19 juillet 2017 a provoqué une vive émotion dans le milieu du théâtre et de la télévision.

R.C

Euro féminin

L'Allemagne dompte de surprenantes Autrichiennes

→ Dans un match riche en occasions et en tirs sur les poteaux, l'Allemagne, moins souveraine qu'au premier tour, a fini par venir à bout de l'Autriche, jeudi, en quart de finale de l'Euro féminin de football (2-0), à Brentford. Elle affrontera mercredi prochain, à Milton Keynes, la France où les tenantes du titre néerlandaises, qui se sont rencontrées samedi à Rotherham.

Avant le match, le scénario le plus probable semblait être celui d'une Autriche faisant le dos rond face à une Allemagne dominatrice, mais on ne pouvait pas se tromper davantage. C'était sans doute oublier que les joueuses de Irene Fuhrmann avaient déjà créé des



■ L'Allemande Alexandra Popp après le deuxième but contre l'Autriche. (Photo > D. R.)

problèmes à l'Angleterre dans les dernières minutes du match d'ouverture et avaient mérité leur victoire contre la Norvège (1-0), qui leur a ouvert les portes des quarts. Demi-finalistes il y a 5 ans, et avec sept titulaires qui évoluent dans la «Frauen-Bundesliga», plus deux à Arsenal, vice-champion d'Angleterre, les Autrichiennes ont copieusement bousculé la belle machine germanique. Elles auraient mérité de mener avec une tête sur le poteau de Marina Georgieva peu avant le quart d'heure de jeu, le premier des trois montants qui leur coûtent cher. En seconde période,

c'est Barbara Dunst qui a trouvé la barre en tentant de loper Merle Frohms, sa coéquipière à l'Eintracht Francfort, de plus de 25 mètres (53^e), avant que Sarah Puntigam, joueuse de Cologne, ne trouve le poteau, quatre minutes plus tard.

Une qualification qui vaut avertissement

Mais l'adage intemporel de Gary Lineker selon lequel le football est un sport qui se joue à onze contre onze et où les Allemands gagnent à la fin se vérifie manifestement aussi au féminin. Les Allemandes ont trouvé la faille

dès leur première occasion.

Sur un pressing déclenché par Alexandra Popp, la gardienne Manuela Zinsberger a dégagé en catastrophe et sur le second ballon, la latérale Laura Wienroither a trop temporisé, laissant Klara Bühl s'échapper et centrer en retrait. Popp s'est intelligemment effacée pour Lina Magull qui arrivait lancée et a facilement ouvert le score (1-0, 25^e). Les joueuses de Martina Voss-Tecklenburg n'ont pas été beaucoup plus heureuses avec les montants, Giulia Gwinn, servie par Bühl, voyant sa frappe à ras de terre repoussée par le poteau droit (46^e), avant que Bühl elle-même ne trouve le haut de la transversale (78^e). Bühl, seule devant la cage grande ouverte, a raté inexplicablement le cadre à 9 minutes de la fin du temps réglementaire, mais la libération est finalement venue d'un but-gag, Popp contrant un dégagement de Zinsberger pour marquer son 4^e but en 4 matches dans la compétition.

Les pleurs de la gardienne autrichienne Manuela Zinsberger après l'élimination en quart de finale de l'Euro contre l'Allemagne, le 21 juillet 2022 à Brentford Justin Tallis. La qualification allemande n'est donc certainement pas un hold-up. Mais elle a valeur d'avertissement et elle pourrait bien donner des idées au Bleues ou aux Oranje pour mercredi prochain.

Euro-2022

Les Françaises vont-elles enfin dépasser les quarts de finale ?

→ Après avoir terminé première de leur groupe (D), les Bleues affrontent samedi en quarts de finale les Pays-Bas. Malgré les huit buts inscrits lors de la phase de poules, les joueuses de Corinne Diacre ont montré certaines failles et vont devoir se passer de leur attaquante vedette Marie-Antoinette Katoto, blessée. Après avoir été stoppées en quarts de finale lors de leurs cinq derniers tournois majeurs, les tricolores doivent enfin briser la malédiction. Quarts de finale. Des mots qui suffisent à faire trembler n'importe quel supporteur de l'équipe de France féminine. Alors que les Bleues s'apprêtent à affronter, samedi 23 juillet, les Pays-Bas lors du prochain tour de l'Euro, le souvenir des précédentes éliminations en quarts de finale est dans tous les esprits.

L'équipe tricolore s'est en effet inclinée à ce stade de la compétition lors de six tournois majeurs. Les Françaises sont rentrées chez elle après les quarts de finale lors des Jeux olympiques 2016, des Mondiaux 2015 et 2019, mais également lors des trois derniers Euro (2009, 2013 et 2017).

Lors du dernier Mondial organisé en France, les Bleues n'avaient pas eu forcément de chance en affrontant dès les quarts de finale les futures championnes du monde, les Américaines. En 2009 à l'Euro, elles s'étaient hissées pour la première fois en quarts, mais avaient chuté face à ces mêmes Pays-Bas aux tirs au but (0-0, 5-4 t.a.b.). Quatre ans plus tard, l'aventure s'était de nouveau arrêtée au même stade

face au Danemark (1-1, 4-2 t.a.b.). Puis en 2017, c'est l'Angleterre qui avait barré la route à la France (0-1).

Occulter la barrière des quarts de finale

Les joueuses n'ont donc pas manqué d'être interrogées sur le sujet. «On sait, ça fait des années que vous nous le rabâchez : on s'arrête aux quarts, on s'arrête aux quarts... Forcément, on va y avoir droit les prochains jours, mais il ne faut pas faire un focus là-dessus», a toutefois relativisé en zone mixte la capitaine Wendie Renard après le match nul contre l'Islande.

Avant même le début de cette édition 2022 du Championnat d'Europe, la sélectionneuse Corinne Diacre avait aussi balayé la question. «On se plaint de ne faire que des quarts de finale, mais il y a quand même des quarts de finales», avait-elle répondu en octobre dernier à l'AFP, avant d'ajouter que ses ambitions étaient plus grandes : «Cette barrière des quarts de finales, il faut qu'on l'occulte. Notre objectif, c'est clairement, avec cette équipe et ce groupe [de joueuses], d'aller au moins en finale. Et on va se donner les moyens pour y arriver».

Malheureusement, ses joueuses n'ont pas forcément donné de signaux très rassurants pour espérer aller jusqu'en finale. Après un premier match tonitruant face à l'Italie (5-1), les Françaises ont récolté un succès beaucoup plus étié contre la Belgique (2-1). «On a un peu baissé de rythme à un moment

donné et on n'a pas su concrétiser nos temps forts pour faire le break et donc du coup l'égalisation belge est intervenue. On n'a pas l'habitude d'être malmenées on va dire», avait alors commenté Corinne Diacre sur Canal +.

Lors de cette rencontre, les Bleues ont surtout perdu leur attaquante vedette Marie-Antoinette Katoto qui s'est gravement blessée au genou. Arme offensive numéro 1 de la sélection avec ses 26 buts en 32 capes, la Katoto-dépendance s'était manifestée jusque-là par une titularisation à chaque match.

En quelques heures après le forfait de leur coéquipière, les Françaises ont dû revoir leur plan. «On est rapidement passé à autre chose à la demande de Marie-Antoinette qui nous a demandé de continuer à faire les efforts et surtout d'aller au bout, pour ce groupe-là qui vaut le coup», a admis la sélectionneuse.

Faire sans Marie-Antoinette Katoto

C'est donc avec les meilleures intentions possibles qu'elles ont débuté leur dernier match de poules face à l'Islande (1-1). Titulaire en l'absence de Marie-Antoinette Katoto, la jeune Melvine Malard n'a pas tremblé et a inscrit un but dès la 43^e seconde. La joueuse lyonnaise a d'ailleurs célébré sa réalisation en dessinant la lettre «M» avec ses doigts et en criant «Marie» face aux caméras, un hommage appuyé à l'attaquante star des Bleues rentrée en France. Sa prestation a donné satisfaction et a rassuré pour la suite, mais les

Françaises ont quand même été accrochées en fin de match avec un pénalty concédé dans les dernières secondes. Des failles ont aussi été bien visibles en défense. Aïssatou Tounkara, encore préférée à Griedge Mbock, s'est ratée sur une relance (36^e) et au duel (77^e), et sa partenaire dans l'axe Wendie Renard n'a pas toujours été impériale. La gardienne Pauline Peyraud-Magnin a certes gratifié le public d'une superbe envolée (56^e), mais son placement hasardeux (41^e, 59^e) a donné des sueurs froides aux quelques supporters français présents.

Des Néerlandaises sans éclat

Les Néerlandaises font aussi un peu moins peur qu'il y a cinq ans. Elles ont terminé à la deuxième place du groupe C. Même s'il elles n'ont pas perdu (1-1 contre la Suède, une victoire 3-2 contre le Portugal et 4 à 1 contre la Suisse), elles apparaissent diminuées. Les Pays-Bas ont perdu dès la première rencontre, leur gardienne et capitaine Sari van Veenendaal, blessée à l'épaule. Elles vont devoir aussi se passer de leur vedette Lieke Martens, récemment recrutée par le PSG, qui s'est blessée au pied lors du match face à la Suisse et qui est forfait pour le reste de la compétition. Elles devraient toutefois récupérer leur autre star l'attaquante Viviane Miedema, testée positive au Covid avant le deuxième match. ■

EN DEUX MOTS

Championnat arabe de natation : L'Algérie décroche cinq médailles lors de la 2^e journée

Les nageurs algériens ont décroché cinq médailles (2 or, 2 argent et 1 bronze) lors de la deuxième journée de la cinquième édition du Championnat arabe de natation disputée jeudi, et qui se poursuit actuellement au Centre nautique du complexe sportif d'Oran, Miloud-Hadefi Oran. Les médailles d'or algériennes ont été décrochées sur 400 m 4 nages par Jaouad Syoud (4:19.47) et sa compatriote Rania Nafssi (4:57.79). Idem pour les médailles d'argent qui ont été obtenues sur le 400 m 4 nage par Ramzi Chouchar (4:26.47) et Imène Zitouni (5:03.55). L'unique médaille de bronze est revenue à Nesrine Medjhed dans la spécialité du 50 m papillon (28.24). Lors de la première journée disputée mercredi, les Algériens ont récolté douze (12) médailles (3 or, 3 argent et 6 bronze). Plus de 200 nageurs et nageuses représentant 11 pays prennent part à cette cinquième édition du Championnat arabe qui se poursuivra jusqu'au 24 de ce mois, date de la course en eau libre sur une distance de 5 km au niveau de la plage «New-Beach» à Aïn El-Turck.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Directeur financier : Ouahid Kouba Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Championnat arabe de natation

L'Algérie décroche cinq médailles lors de la 2^e journée

le match à suivre

Championnat arabe des U18 basket-ball

Défaite de l'Algérie face à l'Egypte en finale

football

Euro féminin

L'Allemagne dompte de surprises Autrichiennes

Arab Cup des U20 : Algérie 2 - Liban 1

Les Verts sentent qu'ils peuvent aller jusqu'au bout

→ Les Verts des U20 mesurent une fois de plus, l'importance de bien débiter un Championnat de Coupe arabe par une victoire. 2-1 est le premier score réalisé ce jeudi au prince stadium à Abha au Sud-Ouest (Arabie saoudite) face à l'équipe nationale libanaise, une victoire qui peut être déterminante pour la suite.

Massil Adjaoudi (23^e) et Yassine Ben Hamed, auteurs des premiers buts (39^e), pour les Algériens avant que Amar Bahlaouane ne réduise le score pour le Liban (82^e). Ce succès place les Algériens en position de force avant le dernier match de poules le 27 juillet contre la Libye.

Une suite par forcément facile à gérer, mais le fait de démarrer avec le statut de favoris, peut, psychologiquement, pousser les jeunes nationaux à y croire, eux qui étaient, il faut le rappeler, finalistes de la précédente édition. Le sélectionneur a bien compris qu'il ne doit pas rater cette édition et mobiliser ces joueurs à aller jusqu'au bout de la compétition avec une sacrée victoire dans les bagages, ce que tout le monde attend.

Mohamed Lacette, le sélectionneur national, sait qu'il peut compter sur ses 23 joueurs. Parmi eux, deux jeunes de l'O. Marseille, le défenseur central Rayan Delhilis, déjà de l'aventure l'an passé, et le milieu offensif Jorès Rahou qui avouera que la préparation s'est bien déroulée. «L'objec-



■ Gassama n'a pas fini de faire parler de lui.

(Photo : D. R.)

tif est de remporter ce sacre que nous avons raté en finale face à l'Arabie Saoudite. C'est important de gagner le premier match face aux Libanais. Inch'Allah, cette année sera la bonne pour nous», a-t-il indiqué. Il n'est pas le seul à porter les couleurs du pays, Mohamed Omar Rafik (AC FAF), qui a avait pris goût à l'ambiance des matches joués lors des Jeux méditerranéens d'Oran avec la sélection des U18, est sur place tout comme les binationaux Oussama Amar (Valence CF) et Reda Aissaoui (Parma), qui promettent de tout donner pour faire la différence par rapport à la dernière compétition. Pour les Verts, tous ont l'esprit de la gagne, ils travaillent, pour ne pas descendre en cours de route, mais aller jusqu'au bout du sifflet final des duels de ce Championnat de la Coupe arabe 2022. Ils promettent

d'apporter beaucoup de variétés dans les prochains matches afin de s'imposer par leur jeu et leurs performances. On a beaucoup appris, lors des matches de préparations et l'entraîneur nous parle beaucoup, il nous encourage et surtout de ce qui est attendu par nos supporters, par la nation toute entière.

La première satisfaction est venue juste après le coup de sifflet final du premier match joué face aux Libanais, du milieu central de la Lazio Rome, auteur de l'ouverture du score (23') et de la passe décisive pour Yassine Benajmed qui a été félicité en recevant le prix de l'homme du match. Une distinction individuelle donne de la force au jeune milieu de terrain de 18 ans, qui va certainement carburer encore plus pour faire valoir ses compétences. Lors de la précédente édition, disputée en 2021

au Caire (Egypte), la sélection nationale des U20 s'est inclinée en finale face à l'Arabie Saoudite (2-1). Les deux sélections s'étaient déjà rencontrées au dernier stade de l'épreuve, lors de la 2^e édition organisée en Algérie (1985), remportée par les Saoudiens (2-1).

La veille, la Mauritanie s'est inclinée 2-0 face à l'hôte saoudien dans le groupe A. L'Egypte affronte Oman dans la soirée (groupe D), tandis que la Tunisie (groupe E) et le Maroc (groupe F) entrent en piste respectivement contre Bahreïn et le Soudan.

H. Hichem

■ TF1 et Canal + : France - Pays-Bas à 19h

■ BeIN Sports 1 : Urawa Red Diamonds - Paris-SG à 18h30

La Der

Rugby : L'équipe d'Algérie est «en nette progression»

La sélection algérienne de rugby à XV, médaillée de bronze à la dernière coupe d'Afrique des nations-2022 (1-10 juillet) «est en nette progression», a estimé l'international algérien Djamel Ouchene, en témoigne sa 3^e place continentale décrochée dans une compétition remportée par l'équipe de Namibie, vainqueur du seul billet qualificatif au Mondial de France.

«La sélection nationale est en constante progression. Au fil de stages et des compétitions, l'équipe s'améliore dans tous les domaines. Techniquement, nous avons progressé grâce au travail d'un staff technique compétent et complémentaire, et grâce à la qualité de nos joueurs. Une amélioration a également été constatée dans l'organisation des regroupements et en matière de logistique. Pour cela, nous rendons hommage à la Fédération et à

tous ceux qui contribuent à une meilleure prise en charge de la sélection nationale», a déclaré à l'APS, le chevronné ailier algérien Djamel Ouchene (34 ans).

L'équipe algérienne, dirigée par l'entraîneur sénégalais Ousmane Mane, a réussi, pour sa première participation à la CAN de rugby disputée à Marseille et Aix-en-Provence (France), à terminer sur le podium, en remportant le match de classement pour la 3^e place face au Zimbabwe (20 - 12). Avant la compétition, la Fédération algérienne de rugby avait tracé comme objectif, l'obtention du titre africain, synonyme d'une qualification au Mondial-2023 (8 sept-29 oct) en France. D'où le recrutement du technicien sénégalais Ousmane Mane pour diriger la barre technique du XV algérien. La sélection algérienne avait entamé le rendez-vous africain, par une victoire

contre le Sénégal (35-12) en quarts de finale, avant de s'incliner in-extremis en demi-finale face au Kenya (36-33), perdant ainsi l'espoir de disputer la finale. Le joueur de Cap Périquieux (Nationale 2 française) a ajouté «nous sommes fiers de sortir de cette compétition continentale sur une note positive, avec une victoire contre une redoutable équipe zimbabwéenne habituée à de tels rendez-vous et phases finales de coupe d'Afrique, et avec au bout une 3^e place sur le podium. Nous avons offert une sortie honorable à certains joueurs qui s'apprentent à prendre leur retraite sportive internationale».

Grâce à sa troisième place, l'Algérie a progressé dans le classement mondial, passant de la 82^e à la 74^e place avec 36,25 points.